

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 02/08/2016 - 1/3

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 02 AOÛT 2016

L'an deux mille seize, le mardi 02 août à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER (ANDRÉ), Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Absent excusé : Jean-Pierre DURET donne son pouvoir à Jean-Louis DUROS

Absente : Elodie PEYOIS

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Taxe forfaitaire sur terrains nus devenus constructibles :

Le vote de cette taxe ne pourra pas être mis à l'ordre du jour, M. le maire informe le conseil qu'après vérification, en l'absence de carte communale, il n'est pas possible d'instaurer une taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles.

Préparation de la fête communale :

Les commandes sont faites pour 320 convives.

Comme l'année dernière, l'apéritif sera du rosé-pamplemousse. Le vin sera du rosé.

M. BOULANGER testera la nouvelle friteuse avant le jour de la fête.

M. DUROS effectuera un rappel de la date d'inscriptions à distribuer dans les boites aux lettres.

Le rassemblement pour la préparation est fixé à 15h00 le vendredi.

Il n'est pour le moment, pas encore certain qu'une buvette soit tenue par une association du village. Si aucune n'accepte de tenir la buvette, il n'y en aura pas.

Ramassage des poubelles, accès du SIRTOM :

A la suite du dernier conseil municipal, où il était question de faciliter la manœuvre des camions du Sirtom qui ne sont plus autorisés à rouler en marche arrière, Monsieur le Maire a rencontré Mme VERNEUIL. Celle-ci n'est pas par principe opposée à la cession ou au prêt d'une partie de son terrain situé au bas de la rue du pont de la Vionne. Elle fera part de sa décision en septembre.

Les habitants de la rue Chanteclerc, (rue particulièrement étroite et difficile d'accès pour les camions poubelles), ont été informés par un courrier du Sirtom de la création d'un lieu de ramassage où ils devront apporter leurs containers poubelles. Certains ont fait part à M. DEMARQUE de leur mécontentement. Monsieur le Maire fait part de son étonnement, il était prévu plusieurs points de collecte.

18h55 arrivée de M. REMY

19h00 arrivée de Mme PEZZINI

Parcelle ZA 64 :

Retour sur la demande de M. COUSIN et Mme FOUSSON qui souhaitent que la commune puisse leur céder un accès au terrain où ils projettent d'installer une activité de maraîchage bio en permaculture. Ils voudraient également y installer un distributeur automatique de fruits et légumes.

Après s'être rendu sur place, le conseil avait décidé de faire borner le terrain par un géomètre. Cette opération, accomplie le 13 juillet, révèle que le chemin d'accès appartient en réalité à 3 propriétaires (la commune, M. NAVARRE, M. REMY) dans ces conditions, la cession de l'accès devient impossible de ce côté-là.

Après l'étude de diverses propositions, il est envisagé de proposer à M. COUSIN et Mme FOUSSON la cession d'une bande de terrain de 13,30 mètres de large, immédiatement voisine de la maison de M. et Mme REMY (43 rue saint Maurice).

Le conseil, par 8 voix pour et 5 abstentions accepte de faire cette proposition. En revanche, à l'unanimité il est refusé l'autorisation de creuser dans la butte afin d'en faire des lieux de stockage.

19h20 arrivée de Mme ANDRÉ

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**Micro coupures :**

M. DUROS interroge l'assemblée afin de savoir si tout le village subit en ce moment de nombreuses microcoupures d'électricité. Il semble que ces microcoupures affectent l'ensemble de la commune. La question sera posée aux équipes d'ERDF qui interviennent dans le village.

Sente Villa Carmen :

Une sente appartenant à la commune existe entre la villa Carmen et la maison voisine (rue saint Maurice en face de l'église). Elle fait le tour de la maison avec une largeur qui varie passant par endroit de 1,40m à 70 et même 30 cm à l'angle de la Villa Carmen. Un muret en façade ferme même l'accès vers la rue. Le tuyau de la fosse septique traverse la sente sur la partie arrière de la maison.

A la question posée à M. le Maire de faire nettoyer cette sente, celui-ci répond aussitôt par la négative, en revanche, il n'exclue pas la possibilité de céder le terrain au propriétaire de la villa Carmen.

Trou causé par un effondrement :

M. CARON signale un trou de taille très importante qui se situerait sur un chemin appartenant au territoire de la commune sur la colline du côté de la ferme de Prémontré. Il se serait formé suite à un effondrement causé par les pluies abondantes. Jean-Paul LEQUEUX se rendra sur place afin d'évaluer la dangerosité de cet effondrement.

19h55 départ de M. DEMARQUE

Chemin de Bordet :

Interpellée par une habitante de la rue belle vue, Jean-Jacques REMY annonce que le ruisseau coupant le chemin de Bordet (chemin entre Brancourt et Anizy) s'est élargi et qu'il devient difficile de traverser. Cette portion de chemin étant située sur le territoire d'Anizy le château, il demande à M. le maire d'intervenir auprès du maire d'Anizy afin que celui-ci fasse installer un drain ou un passage permettant le franchissement du ruisseau.

Fête communale :

Jean-Jacques REMY revient sur le sujet de la fête communale pour présenter les affiches du spectacle et les mettre à disposition de tous afin qu'elles puissent être distribuées et affichées dans les magasins et autres lieux publics.

Commissions fusion de communes :

Jean-Jacques REMY fait suite au conseil municipal de juillet où il avait annoncé la création à la rentrée de commissions de travail communes avec les autres équipes municipales dans le but d'étudier la fusion. Il distribue à chacun une liste de ces groupes de travail afin que les volontaires puissent s'y inscrire.

Salle polyvalente :

A l'occasion de la vente de sa maison par Mme ROZIER, Jean-Jacques REMY évoque la possibilité pour la commune d'acheter une partie du terrain jouxtant la salle polyvalente dans le but d'y construire des lieux de stockage pour le matériel de la cantine et des associations, les rangements existant dans la salle étant saturés.

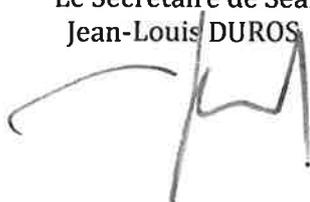
Prochain conseil :

La date du prochain conseil reste fixée au mardi 6 septembre 2016 à 19h30.

La séance est levée à 20h25.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

